



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Colombie

Question écrite n° 18371

Texte de la question

M. Paul Quilès attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation colombienne au regard du respect des droits de l'homme. Dans son récent rapport, Amnesty International souligne la multiplication des exactions et estime que la violence liée au trafic de la drogue s'amplifie. Les mesures tardives prises par le gouvernement colombien ne semblent pas suffire à mettre un terme aux exécutions extrajudiciaires, à clarifier le sort des disparus et à traduire les responsables en justice. Il lui demande, compte tenu de cette situation préoccupante, quelle est l'attitude du gouvernement français à l'égard de la Colombie.

Texte de la réponse

La France a toujours manifesté la plus grande attention à la question des droits de l'homme en général, et en Colombie en particulier. Les autorités de ce pays sont soumises à deux fleaux : les activités de la guérilla et les agissements des trafiquants de drogue. Elles s'efforcent d'y faire face tout en assurant le maintien de l'État de droit. Le déroulement normal des élections en 1994 ou les offres de négociation faites à la guérilla sont les preuves de cette volonté d'apaisement. La France, en ce qui la concerne, soutient la Colombie dans sa lutte contre le terrorisme et la drogue, en l'aidant à promouvoir son développement par la recherche d'une économie alternative à celle de la drogue et par l'accord de facilités d'accès aux exportations colombiennes sur le marché européen par le mécanisme du « SPG - drogue » (système des préférences généralisées). La visite qu'a effectuée à Paris le 14 juillet M. Samper, président élu de ce pays, a été l'occasion de rappeler cet axe de la politique étrangère de la France. M. Samper, en particulier, a rencontré le président de la République, le Premier ministre et le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Quilès Paul](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18371

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4618

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5135